

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS



OBJET : Délégation de signature accordée à Monsieur Jérémy DEPRET, responsable du pôle technique

Le président d'Artois Mobilités,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général ;

Considérant que Monsieur Jérémy DEPRET exerce les fonctions de responsable du pôle technique au sein d'Artois Mobilités ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Président d'Artois Mobilités, sous sa surveillance et responsabilité, donne à Monsieur Jérémy DEPRET, responsable du pôle technique, délégation de signature pour les attributions suivantes :

Délégations de signature, série « technique » Niveau 1 :

- Signer les déclarations d'ouverture de chantier dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer les courriers de mise en exploitation des ouvrages créés aux concessionnaires d'énergie dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux dans le cadre des missions du pôle technique
- Notifier des plannings directeurs aux entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités dans le cadre des projets relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les fiches de non-conformité et les fiches de levée de non-conformité
- Signer ou contresigner les fiches d'agrément de matériaux, en correspondance avec les prescriptions de cahiers des charges techniques particuliers des différents marchés dans le cadre des missions du pôle technique
- Signer ou contresigner des plans de préventions sur les chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités et relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les procès-verbaux de chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités
- Signer ou contresigner les états des lieux avant mise à disposition d'un bien ou d'un terrain occupé en vue de la réalisation de travaux relevant du pôle technique

- Signer les constats de plantation et constats de reprise pour les végétaux installés dans le cadre des chantiers conduits sur maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités et relevant du pôle technique
- Signer ou contresigner les bordereaux de suivi des déchets produits dans le cadre des travaux de maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée par Artois Mobilités
- Signer des courriers de saisine du service du domaine pour obtenir un avis sur une valeur vénale ou locative d'un bien

Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Jérémie DEPRET. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces délégations seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général.

Délégations de signature, série « technique » Niveau 2 :

- Signer tout document relatif aux divisions parcellaires dans le cadre des projets relevant du pôle technique

Ces délégations de signature sont consenties en priorité à Monsieur Jérémie DEPRET. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, ces délégations seront exercées en priorité par Monsieur Paskal BARBELETTE, responsable du Pôle Juridique et Commande Publique.

*
* *

Délégations de signature, série « Responsable de pôle »,

- Signer les factures et les demandes d'acompte attestant du service fait
- Signer les procès-verbaux de pré-réception, de réception, d'admission avec ou sans réserves et levée de réserves et tout document relatif aux achèvements de projet, de réception de matériel, les livrables notamment les études, livrables informatique..., et logiciels
- Signer les demandes d'avances pour accord après vérification
- Signer les courriers de gestion et des actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision
- Signer ou contresigner les ordres de service relatifs au calendrier d'exécution et à la bonne exécution des prestations, à destination des entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités notamment les ordres de service de démarrage de chantier (à l'exclusion des ordres de services ayant un impact financier direct) dans le cadre d'un projet piloté par le pôle
- Signer les courriers visant à effectuer une mise en demeure ou à faire part de difficultés particulières rencontrées dans l'exécution d'un marché, aux entreprises titulaires d'un marché passé par Artois Mobilités dans le cadre d'un projet piloté par le pôle

Ces délégations de signature sont consenties en priorité aux différents responsables de pôles dans le cadre de la gestion de leurs services respectifs. Elles seront exercées par Monsieur Jérémie DEPRET. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérémie Dépret, ces délégations de signature seront exercées par Monsieur Fabrice SIROP, Directeur Général.

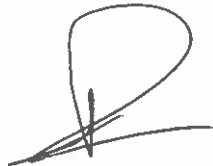
Article 2 : La délégation objet du présent arrêté subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée formellement, ou tant que l'intéressé demeure titulaire de ses fonctions.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, ou d'un recours gracieux devant le Président d'Artois Mobilités, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié et transmis à la sous-préfecture de Lens pour contrôle de légalité.

Je, soussigné, Jérémy DEPRET reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé des voies et délais de recours (article 3)

Notifié le : 02/06/2026
Signature de l'intéressé



Transmission au contrôle
de légalité le :

Publication le :

Pour extrait conforme

LENS, le 02 JUN 2026

Le Président,
Alain DUBREUCQ